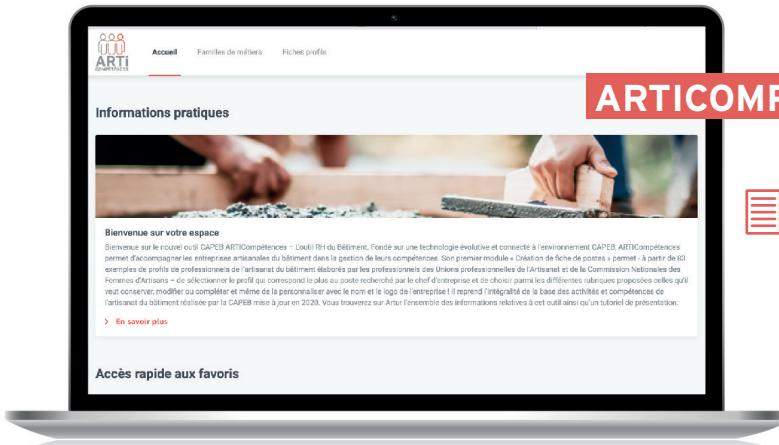


LA CAPEB VOUS PROPOSE « ARTICOMPÉTENCES »
UN OUTIL DE GESTION DES COMPÉTENCES, DEDIÉ À SES ADHÉRENTS.



ARTICOMPETENCES.CAPEB.FR



 Pour vous connecter, vous devez saisir vos identifiants CAPEB



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE SES ÉQUIPES & AUGMENTER LA PERFORMANCE DE VOTRE ENTREPRISE



Avec l'accompagnement de votre CAPEB départementale



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS & AUGMENTER LA PERFORMANCE DE VOTRE ENTREPRISE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

ANTICIPER LES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES À COURT ET MOYEN TERME

ADAPTER LES ACTIVITÉS ET LES COMPÉTENCES AUX EXIGENCES DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, JURIDIQUE, ETC.

POURQUOI FAIRE ?

FIABILISER VOS RECRUTEMENTS ET INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS

OPTIMISER LES COMPÉTENCES & LES FAIRE ÉVOLUER

RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS

CONSTRUIRE DES PARCOURS PROFESSIONNELS

ASSURER LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES ENTRE NOUVEAUX SALARIÉS ET EXPÉRIMENTÉS (EX. : DÉPART À LA RETRAITE...)

ORGANISER LE TRAVAIL ET SA DÉLÉGATION

CLARIFIER LES POSTES CLÉS EN DÉFINISSANT « QUI FAIT QUOI ? »

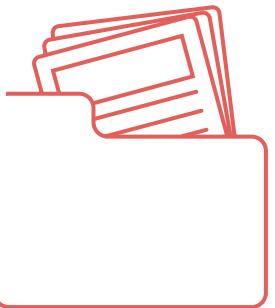
ORGANISER LA TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE AVEC LE FUTUR REPRENEUR

POURQUOI & COMMENT FAIRE ?

CRÉEZ VOS « FICHES DE POSTES »

- Sélectionner le profil professionnel qui correspond le plus au poste recherché.
- Sélectionner les rubriques que vous souhaitez conserver ou supprimer pour faire votre fiche.
- Modifier et personnaliser votre contenu en fonction de votre entreprise et de votre situation.

EN + ÉLABORÉES PAR DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT, PLUS DE 80 EXEMPLES DE FICHES DE POSTE SONT DISPONIBLES [ICI](#)



CRÉEZ VOS « OFFRES D'EMPLOI »

Créer une offre d'emploi à partir d'une fiche de poste standard ou personnalisée afin de la diffuser pour faciliter votre recrutement.

EN + SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ PARTAGER VOTRE ANNONCE SUR LE SITE « 1 JOB DANS LE BÂTIMENT » ET AVEC PÔLE EMPLOI.



GÉREZ LES « COMPÉTENCES DE VOS COLLABORATEURS »

- Mener les entretiens d'évaluation des compétences de vos salariés.
- Suivre les échéances des entretiens professionnels (obligatoires).
- Suivre les échéances des formations obligatoires (CACES).
- Partager les besoins de professionnalisation de vos salariés.

EN + VOTRE CAPEB DÉPARTEMENTALE PEUT VOUS AIDER SUR LES BESOINS DE PROFESSIONNALISATION AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE TRANSMIS AFIN DE VOUS PROPOSER EN RETOUR UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.



[+ D'INFO](#)

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !